

## **ALPHA MOS**

Société anonyme au capital de 670 662.40 €  
Siège social : 20, avenue Didier Daurat, 31400 TOULOUSE  
389 274 846 RCS TOULOUSE  
Exercice du 1<sup>er</sup> Octobre au 30 Septembre.

Les comptes sociaux et les comptes consolidés au 30 septembre 2008 publiés sous forme de Rapport Financier Annuel le 12 mars 2009 ont été approuvés sans modification par l'assemblée générale des actionnaires réunie le 20 mars 2009.

Toutes les résolutions présentées dans l'avis de convocation publié le 13 février 2009 ont été approuvées par ladite assemblée. Le nombre total de titres était de 1 533 284 (quorum atteint avec 46.78%) et le nombre de voix était de 2 312 724 ( 56.95% du total).

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'Administration et sur proposition du même Conseil, a décidé d'affecter le bénéfice de l'exercice, se montant à € 28 212 , intégralement au compte « report à nouveau »

Il est indiqué que le nombre des droits de vote théoriques existants au sein de la société était de 4 136 537, et le nombre de droits de vote net de 3 993 245 pour un nombre total d'actions de 3 353 312 (variation de – 0.74% depuis le 31 mars 2008).

Vous trouverez reproduit ci-après :

- l'opinion contenue dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de la société Alpha Mos pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### **Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- l'opinion contenue dans le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés du groupe Alpha Mos pour l'exercice clos le 30 septembre 2008.

### **Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 9 de la partie « III. Compléments d'informations au bilan et au compte de résultat consolidés » qui décrit le reclassement de deux placements à capital garanti et indexés, ainsi que de placements à court terme en autres actifs courants dans les bilans comparatifs présentés.